

ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2011

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63 RUE DE VILLIERS – 92900 NEUILLY SUR SEINE

MAZARS

EXALTIS – 61 RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL S.A.

1 Rue de l'Europe - 67520 MARLENHEIM
Société Anonyme au capital de 5 295 764 €
RCS Saverne n° B 390 625 382

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes suivantes de l'annexe :

La note 2 - « Principes, règles et méthodes comptables » relative aux changements de méthode, d'estimation ou de présentations comptables, expose :

- l'impact sur les comptes de l'exercice écoulé de la modification survenue en matière de reconnaissance des produits financiers liés à des contrats de capitalisation multi-supports suite à l'application prospective de la doctrine CNCC publiée en septembre 2011 ;
- l'incidence de la modification de présentation des produits de location en ventes de services à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La note 3 - « Notes sur le bilan » relative aux immobilisations financières, expose la position retenue concernant la valeur nette comptable des titres de participation et des créances rattachées liés à EPI Vostok et s'élevant à 1 700 K€.

La note 5 - « Autres informations » relative aux dettes garanties par des suretés réelles », précise les conséquences de la rupture d'un covenant au 31 décembre 2011 ainsi que les éléments justifiant l'absence de risque de liquidité à ce titre.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

La note 3 – « Notes sur le bilan » relative aux immobilisations financières expose les règles et méthodes comptables afférentes aux titres de participation et aux créances rattachées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations significatives

La note 3 – « Notes sur le bilan » relative aux immobilisations incorporelles indique que des tests de valeur ont été réalisés et qu'ils conduisent à ne pas constater de dépréciation. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives, nos travaux ont consisté à apprécier les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly Sur Seine et Courbevoie, le 29 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

**P R I C E W A T E R H O U S E C O O P E R S
A U D I T**

Etienne HENRY

M A Z A R S

Jean-Brice de TURCKHEIM